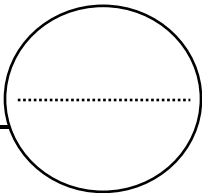




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 5 mai 2026 à compter de 19h00. La séance du conseil se tient au 505-5 rue Frontière à Hemmingford, J0L1H0

Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;
M. Corey Young, conseiller n° 1;
M. Roy Catto, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
M. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;

Est également présente

Annick Brunet,
Directrice générale et greffière-trésorière

Absente :

Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2026-05-132

1A - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2026-05-133

2A - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

3 DÉLÉGATION

2026-05-134

**4-A-AUDIT ET VÉRIFICATION DU RAPPORT FINANCIER 2025-PAIEMENT
FACTURE LLG CPA INC.**

Considérant que la firme comptable LLG CPA INC. a réalisé l'audit et fait la vérification du rapport financier de l'année 2025;

Considérant que la facture est de 10 495\$ plus les taxes.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède au paiement de la facture no. 10393 de LLG CPA INC. pour la facturation finale pour les travaux effectués dans notre dossier en date 7 avril 2026 5682.25\$ tel que prévu au budget 2026 et de prendre la différence dans le surplus non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-05-135

**4B-AJOUT D'UN ADMINISTRATEUR PRINCIPAL POUR DESJARDINS ACCÈSD
AFFAIRES**

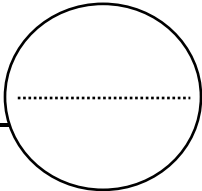
Attendu que les administrateurs principaux avec Desjardins était Annick Brunet et Pascale Giroux;

Attendu qu'il y lieu d'ajouter Michael Krohn en tant qu'administrateur principal ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'ajouter Michael Krohn en tant qu'administrateur principal.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026

2026-05-136

4C-ENTENTE SÉCURITÉ CIVILE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE NEW FRONTIÈRE POUR HÉBERGEMENT ET ENDROIT POUR L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE EN CAS DE SINISTRE

Considérant qu' une entente d'entraide est nécessaire avec la commission scolaire New Frontière, afin d'assurer l'accès à des locaux (repas et repos), en cas de sinistre aux résidents de la Municipalité du Village de Hemmingford ;

Considérant que les responsables de la commission scolaire New Frontière, sont en accord avec la proposition d'entraide ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à signer la présente entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-05-137

4D- CONTRAT DE SERVICES INTERNET ET TÉLÉPHONIE-COGEKO CONNEXION INC

Considérant que la Municipalité requiert des services d'accès internet et de téléphonie afin d'assurer le fonctionnement de ses activités administratives et opérationnelles;

Considérant que la Municipalité souhaite renouveler les ententes de services avec Cogeco Connexion inc;

Considérant que les offres de services soumises par Cogeco Connexion inc lesquelles précisent notamment les services, les modalités, les durées et les coûts;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

-D'autoriser la conclusion des contrats de services Internet et téléphonie avec Cogeco connexion inc. selon les termes et conditions des offres;

-D'accepter les frais mensuels et autres frais applicables prévus aux offres;

-D'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, les contrats ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution;

-D'imputer les dépenses tel que budgétés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-05-138

4-E ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À RESPECTER LE GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ (2024-2028)

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

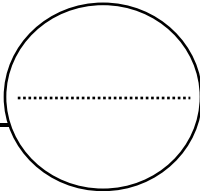
Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026



- La Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- La Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;
- La Municipalité s’engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s’engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l’ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

2026-05-139

**5A- ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE(OMSC) PARTAGÉE
AVEC LE CANTON DE HEMMINGFORD**

- Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité Civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;
- Attendu que le Canton et le Village de Hemmingford ont élaboré un Plan de sécurité civile conjointement;
- Attendu que les municipalités sont exposées à divers aléas d’origine naturelle et anthropique pouvant être la source de sinistres;

Pour ces motifs, il est proposé par Jonathan Mailloux, appuyé par Christopher Hill et unanimement résolu :

-Qu’une organisation municipale de la sécurité civile soit créée conjointement avec le Canton de Hemmingford afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d’assurer la concertation des intervenants;

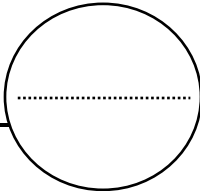
-Que les personnes occupant les postes suivants soient désignées membres de l’organisation municipale de la sécurité civile et qu’elles occupent les fonctions décrites ci-dessus :

FONCTION	VILLAGE	CANTON
COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE	DIRECTRICE GÉNÉRALE	DIRECTRICE GÉNÉRALE
COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE - SUBSTITUT	DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
RESPONSABLE DE LA MISSION <i>ADMINISTRATION</i>	DIRECTRICES DES TRAVAUX PUBLICS	DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026



RESPONSABLE SUBSTITUT DE LA MISSION <i>ADMINISTRATION</i>	DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	GESTIONNAIRE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
RESPONSABLE DE LA MISSION <i>SECOURS AUX PERSONNES ET PROTECTION DES BIENS</i>	GESTIONNAIRE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE	
RESPONSABLE SUBSTITUT DE LA MISSION <i>SECOURS AUX PERSONNES ET PROTECTION DES BIENS</i>	JOURNALIER / EAU POTABLE	CHEF POMPIER
RESPONSABLE DE LA MISSION <i>COMMUNICATION</i>	AGENTE DES LOISIRS ET CULTURE	ADJOINTE ADMINISTRATIVE
RESPONSABLE SUBSTITUT DE LA MISSION <i>COMMUNICATION</i>	DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
RESPONSABLE DE LA MISSION <i>SERVICES TECHNIQUES, TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT</i>	DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS	INSPECTEUR EN VOIRIE
RESPONSABLE SUBSTITUT DE LA MISSION <i>SERVICES TECHNIQUES, TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT</i>	TECHNICIEN TRAVAUX PUBLICS	JOURNALIER
RESPONSABLE DE LA MISSION <i>SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES</i>	SURVEILLANTE DU CENTRE RÉCRÉATIF	INSPECTRICE MUNICIPALE
RESPONSABLE SUBSTITUT DE LA MISSION <i>SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES</i>	JOURNALIER / REC	ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l’organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-05-140

6A - RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, Directrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois d’avril 2026.

2026-05-141

6B – TRAVAUX D’AJOUT DE PUISARD PLUVIAL DANS CERTAINES RUES

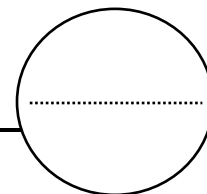
- Considérant que la municipalité souhaite améliorer la gestion des eaux pluviales et prévenir les problèmes de drainage sur les avenue Curry et Margaret;
- Considérant que le service des travaux publics recommande l’installation d’un puisard pluvial à l’emplacement situé devant le 431B avenue Curry et devant le 483 avenue Margaret;
- Considérant qu’ il s’agit de deux emplacements avec le point le plus bas dont l’eau s’accumule lors de grandes averses ou lors de la fonte de neige et que la sécurité routière est à risque quand il y a une grande accumulation d’eau;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers d’autoriser le service des travaux publics de réaliser les travaux pour l’ajout d’un puisard pluvial sur l’avenue Curry



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026



et l'ajout d'un puisard pluvial sur l'avenue Margaret et d'utiliser les services d'excavation de Gerald Duteau. Que le montant maximal accordé pour ces travaux soit de 3000\$ tel que budgété.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-05-142

6C – RÉPARATION D'URGENCE – CAMION DE VOIRIE

- Considérant que le camion de voirie présentait un bris mécanique au niveau du roulement de roue avant gauche, compromettant sa sécurité et son utilisation;
- Considérant que ce véhicule est essentiel pour l'entretien des routes et la réalisation des opérations municipales;
- Considérant que la nature du bris nécessitait une intervention immédiate afin d'éviter toute aggravation des dommages et de limiter les interruptions de services, un rendez-vous a été cédulé rapidement;
- Considérant que lors du dernier entretien au garage il a également été mentionné que les freins avant étaient également dus pour changement car ils étaient très usés;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'entériner la facture de réparation du camion de voirie chez Mécanique Hemmingford au montant de 2 009.52\$ taxes incluses tel que budgété.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-05-143

6-D - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC PERMIS D'INTERVENTION ET DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ANNÉE 2026

- Considérant que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de l'avenue Champlain (Route 202) et/ou de la rue Frontière (Route 219), lesquelles sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;
- Considérant que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;
- Considérant que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie ou des permis d'intervention émis par le ministère des Transports du Québec;
- Considérant que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;
- Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les emprises de routes qui relèvent de ce ministère;
- En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité ce qui suit ;

-Que la Municipalité du Village de Hemmingford demande au ministère des Transports du Québec les permissions de voirie ou les permis d'intervention nécessaires pour les travaux qu'elle devra exécuter durant l'année 2026.

-Que la municipalité autorise monsieur Yves Gauthier, technicien des travaux publics, madame Pascale Giroux, directrice des travaux publics et madame Annick Brunet, Directrice générale à signer ces permissions de voirie ou ces permis d'intervention.

-Que la présente résolution constitue la résolution municipale annuelle exigée par le ministère des Transports et demeure en vigueur pour l'année 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-05-144

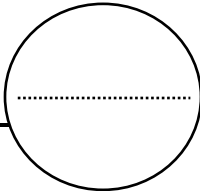
6E- ABAISSEMENT DE TROTTOIRS – 557 FRONTIÈRE

- Considérant que la Municipalité souhaite améliorer l'accessibilité et la sécurité devant l'école Saint-Romain au 557 Frontière;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026



Considérant que le trottoir visé est situé sur la route 219, propriété du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ);

Considérant que des soumissions ont été demandées et que les résultats se détaillent comme suit :

Benny Dangelo	Aucun retour
Construction SRB (Sciage, enlèvement de débris, bouchardage)	240.00\$ / le mètre linéaire Charge minimum 575\$/ par entrée plus taxes (Signalisation par la municipalité)
BDL bordure et trottoir inc	Aucun retour
Pavages experts (Enlèvement de section, disposition, formes, nouveau ciment)	22,500\$ + taxes (signalisation par la municipalité)

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers :

- Que la Municipalité s’engage à assumer tous les coûts liés à la réalisation et à l’entretien de cet aménagement.
- Que la directrice des travaux publics soit mandatée pour déposer une demande de permis auprès du MTQ.
- Que le contrat pour l’abaissement des trottoirs soit accordé à Construction SRB pour un montant maximal de 4 000\$ et que ce montant soit payé par l’appropriation de surplus.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

7A-RAPPORT DE LA DIRECTICE DES TRAVAUX PUBLICS CONCERNANT LA CONSOMMATION D’EAU POTABLE

La consommation de l’eau potable a été en moyenne de 58144 gallons par jour durant le mois d’avril. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l’eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B - RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS CONCERNANT L’ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l’assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

7C - ACHAT DE MOTEUR 7.5 HP POUR POMPE SURPRESSION – STATION D’EAU POTABLE

Considérant que le moteur de la pompe de surpression #2 fait un bruit anormal et que ce dernier doit être réparé, cependant nous n’avons pas de remplacement;

Considérant que la Municipalité doit faire l’achat d’un moteur de rechange en cas de bris futur pour maintenir le réseau d’eau potable en état;

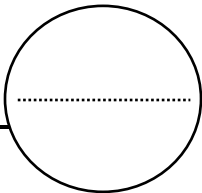
Considérant que les services d’un électricien devront être demandé pour s’occuper des branchements électriques;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers de :

2026-05-145



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026

- Procéder à l’achat d’un moteur 7.5 HP de rechange pour la pompe #2 de la compagnie G.S. Moteurs électriques pour un montant de 1 052.02\$ incluant les taxes tel que budgété.
- De demander les services d’un électricien pour les branchements électriques du moteur.
- D’envoyer le moteur problématique pour évaluation afin de connaitre s’il est réparable afin de le conserver comme moteur de rechange et de recevoir une soumission pour la réparation s’il y a lieu pour un maximum de 300\$ tel que budgété.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

2026-05-146

**7 D– DEMANDE D’AUTORISATION POUR L’AUGMENTATION DU DÉBIT DE
DÉSINFECTION DE L’EAU – MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT, DE LA
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES
PARCS (MELCCFP)**

Considérant que les résultats de l’étude ont été concluant que le puits PZ-station contribuera à alimenter en eau brute le réseau d’aqueduc;

Considérant que le débit de conception sera modifié, la municipalité est responsable de fournir certains documents et de mandater un ingénieur en traitement de l’eau pour présenter une deuxième demande d’autorisation auprès du MELCCFP. Cette demande sera envoyée au même moment que celle pour le prélèvement;

Considérant que l’ingénieur M. Bourque, connaissant très bien le projet en question suite au mandat initial, nous offre ses services pour les activités suivantes requises pour la deuxième demande : 1-Préparer un rapport d’ingénieur, avec les notes de calcul sur la désinfection, 2-Compléter les formulaires reliés au traitement d’eau, 3-Se coordonner avec LNA pour le dépôt des deux demandes d’autorisation, 4-Répondre aux questions du MELCCFP, 5-Vérifier la conformité des travaux, 6- Préparer une lettre d’attestation de conformité;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers de mandater LB Génie-conseil et d’allouer un budget de 3000\$ avant taxes tel que budgété.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

2026-05-147

**8A-FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D’URBANISME (CCU)**

Considérant que le projet de loi 16 est venu modifier la Loi sur l’Aménagement et l’urbanisme (LAU) et prévoir une exigence de formation applicable aux membres d’un comité consultatif d’urbanisme (CCU);

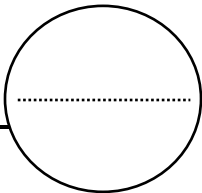
Considérant l’importance de s’assurer que les membre du CCU disposent des connaissances nécessaires pour exercer leur mandat, formuler des recommandations éclairées et appliquer de façon cohérente le cadre légal et réglementaire en matière d’urbanisme;

Considérant que 5 membres font partie du comité consultatif d’urbanisme et que le coût de la formation offerte par la FQM à distance est de 160\$ plus les taxes par membre.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026



En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers, que le conseil municipal du Village de Hemmingford accepte de payer la formation pour les membres CCU au montant de 800\$ plus les taxes et de prendre les fonds dans le surplus non affecté.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

9A RAPPORT DE L’INSPECTRICE MUNICIPALE

Mme Annick Brunet, dépose le rapport des permis délivrés durant le mois d’avril 2026.

Nombre de permis émis :	3
Valeur des travaux :	11 500\$

9B-AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 294-3 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 294

Attendu qu’ un avis de motion est déposé par Jonathan Mailloux, qu’à une prochaine séance du conseil municipal sera adopté le règlement numéro 294-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 294.;

L’objet de ce règlement est d’assurer la concordance à l’amendement URB-205-21-2025 apporté au Schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville et qui introduit des normes de lotissement révisées pour les lots partiellement desservis, ainsi que ceux situés à l’intérieur d’un corridor riverain.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

9-C ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 294-3 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 294

- Considérant que le règlement de lotissement numéro 294 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2017;
- Considérant que la Municipalité du village de Hemmingford doit modifier les dispositions de son règlement de zonage numéro 294 afin d’être en concordance avec l’amendement numéro URB-205-21-2025 apporté au schéma d’aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;
- Considérant qu’ un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 mai 2026;
- Considérant qu’ une assemblée de consultation sera tenue afin d’expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désireront s’exprimer;
- Considérant que conformément à la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l’examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l’unanimité que le conseil adopte le projet de Règlement numéro 294-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 294, tel que rédigé.

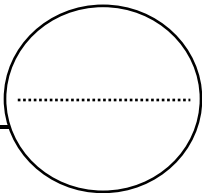
ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

9-D AVIS DE MOTION – PROJET DE REGLEMENT NUMERO 296-3 MODIFIANT
LE REGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMERO 296



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026



Un avis de motion est déposé par Roy Catto, qu’à une prochaine séance du Conseil municipal sera adopté le règlement numéro 296-3 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 296. Un projet dudit règlement est déposé en séance.

L’objet de ce règlement est d’assurer la concordance avec l’amendement URB-205-18-2025 apporté au schéma d’aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville et qui vise à ajouter la définition de l’expression « Usage sensible ». Ce règlement apporte également un ajustement technique en lien avec le règlement numéro 349 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

2026-05-151

9-E ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 296-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 296

- Considérant que le règlement des permis et certificats 296 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2017;
- Considérant que la Municipalité du village de Hemmingford doit modifier les dispositions de son règlement des permis et certificats numéro 296 afin d’être en concordance avec l’Amendement URB-205-18-2025 apporté au schéma d’aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville;
- Considérant qu’un ajustement technique en lien avec le règlement numéro 349 sur les ententes relatives aux travaux municipaux est nécessaire;
- Considérant qu’un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 5 mai 2026;
- Considérant que conformément à la Loi sur l’Aménagement et l’urbanisme (c.A-19.1) le règlement sera soumis à l’examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité que le Conseil du village de Hemmingford adopte le Règlement numéro 296-3 modifiant le règlement numéro 296, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

2026-05-152

9-F AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 294-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 294

Un avis de motion est déposé par Jayne McNaughton, qu’à une prochaine séance du conseil municipal sera adopté le règlement 294-4 modifiant le règlement de lotissement numéro 294.

L’objet de ce règlement est de modifier les dispositions relatives aux frais de fond de parc afin d’augmenter la valeur de la contribution 5% à 10% lors de la réalisation de certaines opérations cadastrales et de modifier la méthode de calcul d’évaluation des terrains à bâtir d’une superficie de moins de 600 mètres carrés.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

2026-05-153

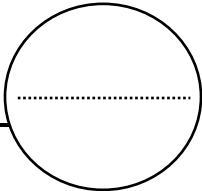
9-G ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 294-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 294

- Considérant que le règlement de lotissement numéro 294 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2017;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026



- Considérant que la Municipalité du village de Hemmingford veut modifier les dispositions de son règlement de lotissement relatives aux frais de fond de parc;
- Considérant qu’ un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 mai 2026;
- Considérant qu’ une assemblée de consultation sera tenue afin d’expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désireront s’exprimer;
- Considérant que conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l’examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l’unanimité que le conseil adopte le projet de Règlement numéro 294-4 amendant le règlement de lotissement numéro 294, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ.

2026-05-154

9-H DEMANDE DE PIIA AU 468, FRONTIÈRE (RÉNOVATION EXTÉRIEURE)

- Considérant que les membres du comité consultatif d’urbanisme ont pris connaissance d’une demande de rénovation extérieure pour le 468, Frontière qui est soumise au PIIA;
- Considérant que la présente demande de PIIA vise l’approbation de changement de trois ouvertures (trois fenêtres) au 468, Frontière, niveau du 1er étage et qu’une image (modèle) des fenêtres ont été soumis au comité consultatif d’urbanisme;
- Considérant que seules trois (3) ouvertures seront changées pour de nouvelles fenêtres, en PVC de couleur blanche en façade seulement;
- Considérant que les lucarnes (le revêtement extérieur) seront de couleur blanche;
- Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) estime que le projet respecte l'ensemble des critères et des objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298;

Considérant la recommandation favorable du CCU;

En conséquence, le conseil municipal accepte la demande de PIIA afin de délivrer le permis de rénovation extérieure visant à modifier les trois (3) ouvertures extérieures (fenêtres) de couleur blanche, en façade (niveau du 1er étage) au 468, rue Frontière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-05-155

9I-MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT EN URBANISME

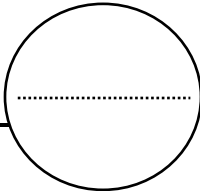
- Attendu qu’ il y a un besoin d’assistance technique aux personnes responsables de l’application des règlements d’urbanisme;
- Attendu que le conseil a pris connaissance de l’offre de service #23105, datée du 20 février 2023;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers d’octroyer le mandat pour des services professionnels de consultant en urbanisme et d’acheter une banque de 60 heures d’une somme de 6 300\$ plus les taxes applicables de la firme W Urbanisme Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026

2026-05-156

10A - LOCATION DE TOILETTE PORTATIVE POUR LE STATIONNEMENT MUNICIPAL, LA SALLE ST-ANDREW’S ET LE CENTRE RÉCRÉATIF

Attendu qu’ il est important d’avoir des toilettes publiques pour les nombreux cyclistes qui stationnent leur véhicule dans le stationnement de l’hôtel de ville, la Salle St-Andrew’s et pour les utilisateurs du Centre récréatif ;

Attendu qu’ une soumission a été demandée pour la location de toilettes avec lavabo :

Location 1 toilette stationnement municipal arrière, 1 toilette salle St-Andrew’s et 2 toilettes au Centre Récréatif (1 au parc de jeux et 1 au tennis)

Entreprises	Frais mensuels par toilette	Frais de livraison et cueillette	Total jusqu’au 30 octobre (plus taxes)
Solutions Environnementales 360 Ltd.	200\$ / mois / toilette	150.00\$ / toilette	5 400.00 \$
Sanivac	175\$ / mois / toilette	100.00\$ / toilette	4 600 \$
Sanibert (Ajout renonciation dommages mineurs et traitement des déchets)	125\$ / mois / toilette	50.00\$ / toilette	3 200 \$ Total avec ajout : 3 799.38 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers :

- Que la municipalité procède à la location de quatre toilettes portatives avec lavabo pour un montant de 3 799.38\$ plus taxes avec Sanibert ;
 - Que la location des toilettes se termine à la fin octobre 2026 ;
 - D’imputer cette dépense mensuelle tel que budgété et que cette dépense fait partie de l’entente des loisirs avec le Canton de Hemmingford.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

2026-05-157

10B-PATINAGE LIBRE ET AUTRES ACTIVITÉS – CENTRE SPORTIF RÉGIONAL LOUIS CYR

Considérant que le conseil municipal de Napierville a signé une entente avec le Centre sportif régional Louis Cyr pour la location de l’aréna pour des activités durant toute l’année ;

Considérant qu’ en échange d’une quote-part payée à la municipalité de Napierville, les citoyens du Village de Hemmingford pourront participer aux activités organisées jusqu’en avril 2027 ;

Considérant que la quote-part 2026-2027 est de 987.12 \$ (calculé pour une population de 914 personnes) ;

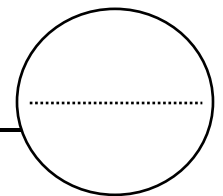
En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers que la Municipalité procède au paiement de la quote-part 2026-2027, au montant de 987.12 \$ afin que les citoyens du Village puissent participer gratuitement aux activités.

REFUSÉE PAR LES CONSEILLERS



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026



2026-05-158

10C- DON AU CAMPING CANNE DE BOIS POUR L'ACCÈS GRATUIT AU SITE POUR LES CITOYENS DE HEMMINGFORD

Considérant que le camping Canne de bois fera des célébrations pour la Saint-Jean Batiste le 24 juin 2026 ;

Considérant que le camping demande à la municipalité du Village qu'en échange d'un don, l'accès au site sera offert gratuitement aux citoyens de Hemmingford;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire un don de 500\$ au Camping Canne de bois pour la tenue de l'évènement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-05-159

10D-ACCORD DE SUBVENTION AVEC LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME LE CANADA EN FÊTE

Considérant que la municipalité a présente une demande d'aide financière au ministre du Patrimoine canadien dans le cadre de programme Le Canada en fête pour la tenue de festivités de la fête du Canada;

Considérant que le 10 avril 2026, Patrimoine canadien a confirmé au versement d'une subvention de 9000\$;

Considérant que pour bénéficier de cette aide financière, la municipalité souhaite signe un accord de subvention avec le gouvernement fédéral;

Considérant que les municipalités du Québec peuvent contracte et signer des ententes avec des tiers ou avec d'autres gouvernement du Canada;

Considérant que la loi sur le ministre du Conseil exécutive (LMCA) crée des obligations pour les municipalités du Québec lorsqu'elles veulent signer ce type d'ententes;

Considérant qu'en vertu de l'article 3.11 de la LMCE, un organisme municipal ne peut sans l'autorisation du gouvernement conclure une entente avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux ou avec un organisme public fédéral;

Considérant que pour conclure une telle entente un organisme doit obtenir l'autorisation du gouvernement par l'entremise d'un décret d'autorisation, si l'entente ne cadre pas dans les décrets d'exclusion existants;

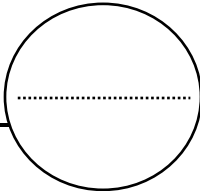
Considérant que la municipalité de Hemmingford demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

Considérant que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs du conseil municipal relatifs à la prise de règlements ni limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et n'a pas pour effet de relatifs aux élections et les referendums municipaux et à la participation publique;

En conséquence il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers que le conseil municipal autorise l'agente développement loisirs et culture, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, à signer pour et au nom de municipalité l'accord de subvention à intervenir avec le ministère du Patrimoine canadien concernant la version d'une subvention de 9000\$ dans le cadre du programme Le Canada en fête pour la tenue de festivités de la fête du Canada.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026

2026-05-160

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

**10E- ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS
MUNICIPAUX**

- Considérant que la municipalité doit assurer l'entretien régulier et sécuritaire de ses terrains, parcs et espaces verts;
- Considérant que les équipements actuellement disponibles sont insuffisants ou désuets pour répondre aux besoins;
- Considérant qu' il est nécessaire de procéder à l'acquisition de nouveaux équipements afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des travaux d'entretien de terrains. Les prix se détaillent comme suit :

<u>Princess Auto</u>	
Rouleau compacteur 48 po	299.99\$ plus taxes
<u>OJ Compagnie Inc</u>	
Tapis de resurfaçage en acier 3' X 5'	333.00\$ plus taxes
KA160 Souffleur de débris (usagé) pour Ventrac (valeur de 5690\$ neuf)	1 800.00\$ plus taxes

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat de ces équipements pour l'entretien des terrains municipaux aux montant total de 2432.99\$ plus taxes tel que budgété.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-05-161

10 F -ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR POUR LE CENTRE ST-ANDREW'S

- Attendu que le défibrillateur cardiaque automatisé externe (DAE) est un équipement essentiel pour la sécurité des citoyens et des utilisateurs des installations municipales;
- Attendu que les pads expiraient en juin 2025 et que ceux-ci étaient discontinuïté;
- Attendu que l'achat de cet équipement permettrait une intervention rapide et efficace en cas d'arrêt cardiaque dans ce lieu public sous la responsabilité de la municipalité;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité autorise le paiement du défibrillateur à Cardio choc pour un montant de 2 395.00\$ plus taxes et de prendre les fonds dans le surplus non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

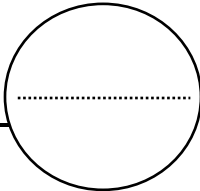
2026-05-162

**10 G- INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ PAR CAMÉRA AU
CENTRE ET SALLE ST-ANDREW'S AVEC POSSIBILITÉ DE CHANGEMENT
D'ENREGISTREUR ET AJOUT DE CAMÉRAS AU CENTRE RÉCRÉATIF**

- Considérant qu' il est important d'installer un système de caméra afin d'assurer une bonne surveillance des lieux, des activités pouvant prendre place dans le stationnement et pour renforcer la sécurité des biens et des personnes au Centre St-Andrew's et la Salle St-Andrew's;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026

- Considérant que la municipalité a reçu un don de 18 caméras qui sont compatibles avec les systèmes utilisés actuellement à l’Hôtel de Ville et au Centre Récréatif;
- Considérant que le conseil a la possibilité de faire l’ajout de 3 caméras à l’Hôtel de Ville sur l’enregistreur actuel s’il le désire;
- Considérant que si le conseil désire faire l’ajout de caméras supplémentaires au Centre Récréatif, l’enregistreur devra être changer afin de pouvoir recevoir d’autres caméras car il est plein. De plus, en changeant d’enregistreur l’ancien pourra être utilisé pour le Centre et la Salle St-Andrew’s;
- Attendu que la directrice des travaux publics a procédé à une demande de soumission avec deux scénarios. Le résultat de celle-ci se détaille comme suit :

Compagnie	Prix enregistreur	Prix pont entre les bâtiments	Prix installation et autres	TOTAL
Ali sécurité				
OPTION 1 St-Andrew’s seulement (si aucun changement au Centre Récréatif)	1 414.45\$ (16 caméras)	680\$	variable	2 094.45\$ + taxes (Plus Extra voir plus bas)
OPTION 2 Centre Récréatif (l’ancien ira au Centre St-Andrew’s)	2 417.65\$ (32 caméras)	680\$	variable	3 097.65\$ + taxes (Plus Extra voir plus bas)

Extra : Main d’œuvre-transport-installation-programmation 105,00\$/h Variable
Fil pour nouvelles caméras + antennes 0.42\$ / pied Variable
Déplacement aller-retour – 1 véhicule de service 85,00\$ Variable

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers présent, d’aller avec l’option 2 pour l’installation des caméras au Centre et Salle St-Andrew’s et le changement d’enregistreur au Centre Récréatif par la compagnie Ali sécurité pour un montant maximal de 3097.65\$ et que ce montant soit payé par l’appropriation de surplus non affecté.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

2026-05-163

10 H- ACHAT DE POMPE DE BOUES USÉES DE REDONDANCE – SALLE ST-ANDREW’S

- Considérant que la salle St-Andrew’s est équipée d’un système de pompage des boues usées vers notre réseau sanitaire et que ce dernier est essentiel à son bon fonctionnement;
- Considérant que cette salle est souvent sollicitée pour des activités, événements ou rencontres citoyennes, la présence d’une pompe de redondance est nécessaire afin d’assurer la continuité du service en cas de défaillance de l’équipement principal;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers de procéder à l’achat d’une pompe pour boues usées chez G.S. Moteurs Électriques Inc. pour un montant de 592.95\$ plus les taxes tel que budgété.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

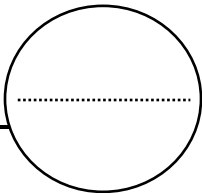
2026-05-164

10 I- ACHAT DE CHAISES PLIANTES POUR LES SALLES COMMUNAUTAIRES



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026



- Considérant que les salles communautaires de la municipalité sont utilisées pour diverses activités, événements et rencontres citoyennes;
- Considérant que certaines chaises actuellement en usage sont usées et ne répondent plus aux besoins de confort et de sécurité des usagers;
- Considérant que le conseil municipal souhaite améliorer les équipements afin d’offrir un environnement accueillant et fonctionnel;
- Considérant que l’achat de chaises supplémentaires cela permettra de limiter le déplacement des chaises entre les salles et l’option de chaises pliantes facilitera l’entreposage;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers de procéder à l’achat de 55 chaises pliantes pour les salles communautaires chez Tenaquip pour un montant de 2 269.82\$ plus taxes tel que budgété.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

2026-05-165

10 J-ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES AQUATIQUES DU CAMPING CANNE DE BOIS

- Attendu que le camping Canne de bois a soumis une proposition afin que les citoyens aient accès à la piscine, à la plage et aux jeux d’eau pour les citoyens de Hemmingford;
- Considérant qu’ un sondage a été effectué auprès des citoyens et que ces derniers ont démontré un intérêt pour cette activité;
- Considérant que le montant demandé par le camping Canne de Bois pour les résidents de Hemmingford est de 14 000\$;
- Considérant que cette dépense fait l’objet d’une entente convenue entre la Municipalité du village de Hemmingford et le canton de Hemmingford;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers :

1. D’autoriser la dépense relative à l’Accès aux infrastructures aquatiques offertes au Camping Canne-de-Bois de 14 000\$ tel que budgété pour les résidents de Hemmingford;
2. De confirmer que la dépense sera imputée dans la quote part loisirs à 70% au Canton de Hemmingford et à 30% au village de Hemmingford, conformément à l’entente concernant les loisirs;
3. D’autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement à Camping Canne de Bois et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

2026-05-166

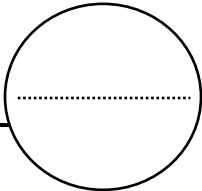
10 K-ACHAT D’UN IROBOT POUR L’ÉGLISE SAINT-ANDREW’S

- Considérant que la municipalité souhaite procéder à l’achat d’un appareil de type iRobot afin de faciliter l’entretien des planchers à l’église Saint-Andrew’s;
- Considérant qu’ un tel achat contribue à améliorer l’efficacité des opérations d’entretien et à réduire le temps requis pour le nettoyage;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers présents d’autoriser l’achat d’un iRobot pour l’église Saint-Andrew’s au montant de 470\$ plus les taxes tel que budgété.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026

2026-05-167

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

10-L CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION SAUVE TA PEAU (FSTP)- DISTRIBUTEURS DE CRÈME SOLAIRE

- Considérant que la municipalité souhaite mettre en place des mesures de prévention et de sensibilisation visant la protection de la population contre les effets des rayons ultraviolets;
- Considérant que la Fondation Sauve ta peau (FSTP) propose un partenariat visant l'installation et/ou la mise à disposition de crème solaire sur le territoire municipal;
- Considérant que la municipalité désire conclure un contrat de partenariat avec la Fondation Sauve ta peau (FSTP) pour une période de 2 ans;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- D'autoriser la conclusion d'un contrat de partenariat avec la Fondation Sauve ta peau (FSTP) relativement au projet de distributeurs de crème solaire, pour une durée allant jusqu'en avril 2028, selon les termes et conditions de l'entente à intervenir;
- D'autoriser la coordonnatrice des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de partenariat ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-05-168

12-PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

- Attendu que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Volet 2 vise à soutenir la réalisation, la mise aux normes, la rénovation ou l'aménagement d'infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour le projet de l'aménagement léger de la piste cyclable;
- Attendu que ce projet permettra d'améliorer l'offre d'infrastructures récréatives, sportives ou de plein air au bénéfice de la population;
- Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford a pris connaissance des modalités d'application du programme et reconnaît en respecter les exigences;

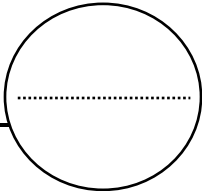
En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Volet 2, pour le projet de l'aménagement léger de la piste cyclable;
- Que la Municipalité du Village de Hemmingford s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure visée;
- Que le conseil municipal autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, à agir au nom de la Municipalité du Village de Hemmingford et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution;
- Que la Municipalité du Village de Hemmingford confirme qu'elle assumera toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026



2026-05-169

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 5 MAI 2026

Considérant que Mme Annick Brunet, la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 5 mai 2026, soit dans le budget 2026 ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que les comptes payés du 8 avril au 5 mai 2026 soient acceptés au montant de 157 486.08\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 5 mai 2026 soient payés au montant de 5063.33\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-05-170

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19:36.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

Drew Somerville
Maire.

Annick Brunet
Directrice générale et greffière-trésorière.

Je, _____, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe
pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 5 mai 2026.